

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC13715

**CONFÉRENCE DE L'UNION**

**Vingt-quatrième session ordinaire**

**30 - 31 janvier 2015**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**Assembly/AU/19(XXIV) Add.5**

Original : anglais

**PROPOSITION DE LA REPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE POUR LA  
CREATION D'UNE UNITE DE PREVENTION DES CONFLITS ET  
D'APPUI A LA MEDIATION A LA COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAIN, DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DE L'ÉGYPTE POUR  
RENFORCER LES CAPACITES DE L'UNION AFRICAINE EN MATIERE  
DE MEDIATION ET DE PREVENTION DES CONFLITS**

*(Point proposé par la République arabe d'Égypte)*

## **Note d'orientation sur la création d'une Unité de soutien à la médiation et de prévention des conflits au sein de la Commission de l'Union africaine**

---

### **Contexte et justification :**

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a reconnu la nécessité croissante de la médiation comme outil efficace et rentable pour prévenir les conflits, parvenir au règlement pacifique des différends et empêcher que surviennent des conflits armés après le déclenchement de la violence et pendant la mise en œuvre des accords de paix. L'expérience en Afrique et sur la scène internationale montre que le moment le plus favorable pour résoudre les différends se situe au stade précoce avant qu'ils ne se transforment en conflits violents, d'où le rôle indispensable des activités de médiation pour prévenir et réduire la souffrance humaine, la création de conditions propices à une paix durable et au développement durable, ainsi l'établissement des bases nécessaires pour créer un monde plus prospère et plus juste.

La Charte des Nations Unies mentionne l'utilisation optimale de la médiation comme important moyen pacifique pour le règlement des différends, la prévention et la résolution des conflits, et encourage la participation des arrangements régionaux dans de telles activités. À la suite de ces dispositions, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité ont réaffirmé le rôle important des organisations régionales et sous-régionales en tant que médiateurs, et ont encouragé leur implication continue dans le règlement pacifique des différends, notamment par la médiation. Ces instruments ont encouragé les organisations régionales et sous-régionales à continuer à développer leurs capacités de médiation, ont souligné la nécessité d'une coopération plus étroite et plus opérationnelle entre les Nations Unies et l'Union africaine dans les domaines de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, et ont souligné la nécessité d'assurer la cohérence, la synergie et l'efficacité collective de leurs efforts.

Depuis sa création en 2002, l'Union africaine (et la création ultérieure du Conseil de paix et de sécurité (CPS) en 2004), a de plus en plus affirmé sa volonté et son mandat conféré par son Acte constitutif, et la capacité de réaliser la paix, la sécurité et la stabilité dans le continent à travers un large éventail de mécanismes, notamment l'alerte précoce et les bons offices au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Toutefois, le nombre croissant de problèmes de sécurité et les menaces émergentes que l'Afrique doit affronter nécessitent l'élaboration d'un mécanisme continental complet et durable pour appuyer la médiation, en étroite coopération avec les accords sous-régionaux pertinents, afin de renforcer la prévention et la résolution rapides des conflits.

Selon le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, qui reconnaît la médiation comme l'un des objectifs de paix et de sécurité de l'APSA, l'Union africaine a pour mandat de s'engager rapidement dans la médiation comme mécanisme pour établir la paix. Aujourd'hui, après plus d'une décennie, et au moment où l'Afrique entre dans une nouvelle phase de résolution des conflits et de consolidation de la paix, l'Union africaine a davantage besoin de développer une expertise spécialisée et des pratiques de médiation institutionnelles, en coopération et en coordination avec les partenaires stratégiques, en gardant à l'esprit le rôle de la médiation en tant que partie intégrante du processus d'établissement de la paix et comme outil pour prévenir, gérer et résoudre les conflits.

Dans ce contexte, la mise en place d'une Unité de prévention des conflits et de soutien à la médiation au sein de la Commission de l'Union africaine est devenue une priorité essentielle pour parvenir à la pleine utilisation de la diplomatie préventive afin de promouvoir davantage la paix et la sécurité en Afrique et dans le cadre de la pleine opérationnalisation de l'APSA. En outre, la mise en place de cette unité contribuera positivement au renforcement des capacités du Système continental d'alerte rapide et du Groupe des sages, et contribuera considérablement aux questions de fond et conseils techniques à l'intention du Conseil de paix et de sécurité dans les domaines liés à la prévention des conflits, y compris la prévention de la résurgence de conflits dans les pays sortant de conflit.

En outre, il est nécessaire de renforcer la coopération et les partenariats entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales compétentes, la mise en œuvre de la médiation et le renforcement des capacités, sur la base de l'appropriation et du leadership des efforts de l'Afrique visant à atteindre un règlement pacifique des différends, la prévention et la résolution des conflits. La coopération avec les Nations Unies dans le domaine de la médiation s'appuiera sur les articles pertinents du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et le Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité, ainsi que sur les résolutions, décisions et communiqués pertinents adoptés par les organes des deux organisations, y compris les Communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'UA du 22 mars 2013, sur la pleine utilisation de tous les outils disponibles dans la diplomatie préventive, et les résolutions 65/283 et 68/303 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renforcement du rôle de la médiation. La mise en place d'une Unité de prévention de soutien et de médiation des conflits permettra de parvenir à une meilleure coopération dans les efforts de médiation en Afrique et avec les partenaires internationaux.

La proposition de créer l'Unité vient comme une contribution de l'Égypte pour la réalisation d'une Afrique plus sûre, stable et prospère, et s'appuiera sur les initiatives précédentes et les efforts importants déployés par les États membres et la Commission de l'Union africaine pour faire rendre pleinement opérationnelle l'APSA, y compris par un appui dans le domaine de la prévention et le règlement pacifiques des conflits. En outre, la proposition de créer l'unité sera basée sur les documents pertinents de la Commission de l'Union africaine, les leçons apprises et les meilleures pratiques en Afrique et à l'étranger.

**Objectifs :**

L'Unité de prévention et de soutien à la médiation des conflits proposée vise à :

- consolider l'Union africaine et les approches des CER dans la prévention des conflits et les efforts de médiation, y compris les principes, politiques et lignes directrices, pour plus de cohérence et de synergies ;
- renforcer le rôle de la Commission de l'Union africaine dans la promotion de la paix et de la sécurité au niveau continental, y compris les efforts du Département de paix et de sécurité, et du Département des Affaires politiques ;
- scruter l'horizon pour surveiller l'apparition de potentiels conflits en Afrique, examiner la dynamique politique et sécuritaire des zones de conflit et les situations de fragilité, et intervenir par l'entremise d'experts compétents pour régler les différends à un stade précoce, avant qu'ils se transforment en conflits violents ;
- soutenir et améliorer la capacité du Groupe des Sages pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat et assurer les fonctions de secrétariat du Groupe ;
- fournir des conseils, l'évaluation et le soutien technique aux Envoyés spéciaux africains et panels de haut niveau africains, tels que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan (AUHIP) ;
- renforcer les capacités de médiation des organisations et mécanismes africains régionaux et sous-régionaux pour promouvoir la paix et la sécurité dans le Continent ;
- assurer les fonctions de centre africain pour la connaissance, la politique, l'orientation, les leçons apprises et les meilleures pratiques en matière de médiation, ainsi que le partage d'information et d'expertise sur la prévention et la résolution des conflits ;
- renforcer les capacités de médiation africaines et établir une liste de personnalités et d'éminents experts africains à affecter en tant qu'envoyés et médiateurs ;
- développer et fournir des orientations pour la médiation et la diplomatie préventive à la Commission de l'Union africaine, aux CER et aux Mécanismes régionaux, ainsi qu'aux États membres sur demande et dans le plein respect de leur souveraineté nationale et de leur indépendance politique ;

- promouvoir la coopération avec des partenaires stratégiques, y compris l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, en vue de renforcer le rôle de leader de l'Union africaine dans la prévention des conflits et la médiation.

**Emplacement et structure :**

L'Unité de prévention des conflits de soutien à la médiation devrait être située dans la structure de la Commission de l'Union africaine et composée d'un certain nombre d'experts compétents dans les domaines thématiques et techniques de ses travaux. Le Sous-comité sur les structures du Comité des Représentants permanents (COREP) décidera plus tard, sur la structure de l'Unité dans le respect des politiques de l'Union africaine.

**La voie à suivre :**

Après son adoption lors de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de janvier 2015, la Commission de l'Union africaine présentera le rapport d'étape sur la mise en œuvre de la décision établissant l'Unité à la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence en juin 2015, en vue d'examiner sa structure et de prendre les mesures nécessaires pour la rendre pleinement opérationnelle.

2015

Proposal by The Arab Republic of  
Egypt to Establish a mediation support  
and conflict prevention unit at the  
Africa Union Commission, with Egypt's  
initiative to support the mediation and  
conflict prevention capacities of the  
African Union (Item proposed by The  
Arab Republic of Egypt

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/905>

*Downloaded from African Union Common Repository*